

DECRET N° 91-69 du 11 Avril 1991

Portant nomination de Responsables au
niveau du Cabinet du Président de la
République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU le Décret N° 91-68 du 04 Avril 1991 portant composition du Gouver-
nement Provisoire ;

VU le Décret N°90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets
du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres

SUR Proposition du Président de la République ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Avril 1991.

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées provi-
soirement dans les fonctions ci-après au Cabinet du Président de la
République :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Jean Roger AHOYO
- Directeur de Cabinet Militaire : Monsieur Basile C. DADELE
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Antoine ~~Ako~~logbo
BANKOLE
- Chef de Protocole : Monsieur Simplicie GNANGUESSY
- Aide de Camp : Monsieur Cocouvi AMOUSSOU
- Chargé de Mission : Monsieur Alain MOREL
- Conseillers Techniques à la
Communication : Messieurs Emile-Désiré
OLOGOUDOU
Jean-Jacques AKOHOUENDO et
Madame Gisèle ADISSODA née
da MATHA
- Conseillers Techniques à
l'Economie : Messieurs Guy ADJANOHOUN et
Lazare KPATOUKPA

.../...

- Conseiller Technique aux Finances : Monsieur Prosper VIGRE
- Conseillers Techniques aux Affaires Bancaires : Messieurs Sylvain LADIKPO et Charles Gbèhouanou DOSSOU
- Conseiller Technique à la Culture et à la Recherche Scientifique : Monsieur Nouréïni TIDJANI-SERPOS
- Conseiller Technique à l'Education Nationale : Monsieur Dominique FADAIRO
- Conseillers Techniques aux Affaires Juridiques : - Monsieur Roger LALOUKPO
- Messieurs Pierre EHOUMI et Jacques MAYABA (cumulativement avec leurs fonctions actuelles)
- Conseillers Techniques à l'Equipement et aux Transports : - Monsieur Florentin MITO-BABA (cumulativement avec ses fonctions actuelles)
- Conseiller Technique aux Affaires Administratives et Territoriales : Monsieur Valère HOUETO
- Conseiller Technique au Développement Rural : Monsieur Aziadomè KOGBLEVI
- Conseiller Technique aux Impôts : Monsieur Taofiqui AMINOU
- Conseiller Technique Chargé des Douanes et Droits Indirects : Monsieur Symphorien MINKPONHOUE (cumulativement avec ses fonctions actuelles)
- Conseiller Technique à la Sécurité : Monsieur Pierre BADET (cumulativement avec ses fonctions actuelles)

Article 4.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 Avril 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



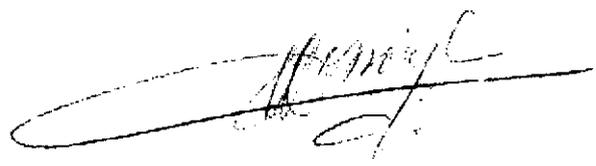
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 4 AN 4 CS 4 SGG 4 MPEF 2 AUTRES MINISTERES 15 DEPAR-
TEMENTS 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 GCONB 1 UNB-FASJUP
2 BN-DAN 2 INTERESSES 6 JORB 1.-